

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 5 fr. la ligne
 Réclamations..... 3 fr. 50
 Annonces anglaises..... 5 fr. 50

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
 14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHÈS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, RÉDACTION ET BUREAU DE VENTE :
 LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois
Lyon et départements limitrophes.....	5 fr. 10	10 fr.
Autres départements.....	5 fr. 14	10 fr. 50
Etranger et Union postale.....	7 fr. 18	13 fr. 50

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
 Quai de l'Hôpital, 18

AVIS

Nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 courant sont priés de le renouveler immédiatement afin de ne pas éprouver de retard dans l'envoi du journal.

Le seul mode d'envoi est un mandat-poste adressé à M. l'Administrateur du journal, 18, quai de l'Hôpital, Lyon.

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 60 centimes en timbres-poste.

BOURSE DE PARIS

Du 13 octobre 1884

5 0/0 français.....	84 50	Crédit mobilier.....	767
5 0/0 amortissable.....	86 10	Crédit Lyonnais.....	927
5 0/0 nouveau.....	86 02	Mobilier espagnol.....	905
5 0/0 français.....	116 90	Union générale.....	2850
5 0/0 italien.....	90 35	Foncière lyonnaise.....	777
5 0/0 hongrois.....	90 35	Autrichiens.....	378
5 0/0 russe.....	90 35	Lombards.....	603
5 0/0 égyptiennes.....	60 00	Sarragosse.....	703
5 0/0 d'Escompte.....	68 50	Nord-Espagne.....	703
Crédit foncier.....	1755	Transatlantique.....	2400
Banque ottomane.....	740	Suez.....	2400
Banque Autrichienne.....	1015	Consolidés à Londres.....	99 1/16
		Panama.....	2400

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

N° SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 13 octobre.

Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet, au ministère de l'instruction publique, sous la présidence de M. Jules Ferry.

Le conseil s'est occupé de l'expédition des affaires de service et des opérations militaires en Afrique.

M. le général Farre a donné connaissance à ses collègues des dernières dépêches qui lui étaient parvenues. Elles font prévoir une prompte action aussi bien dans le sud oranais qu'en Tunisie.

Il n'a été pris aucune décision au sujet de la démission du cabinet.

A l'issue de la réunion ministérielle, M. Jules Ferry s'est rendu à l'Élysée où il a eu une longue conférence avec le président de la République.

C'est dans le conseil des ministres qui aura lieu samedi, sous la présidence de M. Jules Grévy, que sera définitivement arrêtée la date des élections sénatoriales en vue du renouvellement partiel de 1885.

M. GAMBETTA A L'ÉLYSÉE

Paris, 13 octobre.

Ainsi qu'on l'avait annoncé, M. Gambetta s'est rendu aujourd'hui à l'Élysée pour conférer avec M. Jules Grévy sur la question du nouveau ministère.

En arrivant à l'Élysée, M. Gambetta a pris le premier la parole pour expliquer que, selon lui, le nouveau cabinet était impossible à former avant que les Chambres se fussent prononcées sur la situation actuelle du ministère.

Dans ces conditions, M. Jules Grévy n'a pas offert à M. Gambetta de former maintenant le ministère comme sans doute il en avait l'intention.

L'entrevue a été cordiale mais sans résultat. Tel est le résumé des impressions recueillies à la meilleure source.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 13 octobre

PROJET DE LOI SUR LES SUCCESSIONS

Le ministère des finances prépare un intéressant projet de loi réclamé depuis longtemps par les Chambres, et qui a pour but de distraire, dans les successions, les dettes des sommes sur lesquelles sont perçus les droits. Ce projet sera certainement déposé sur le bureau de la Chambre, quel que soit le titulaire qui occupera le ministère des finances après la constitution du nouveau cabinet.

Au cours de la dernière session, en effet, le ministre actuel, M. Magnin, avait pris l'engagement, lors de la discussion du budget, de présenter ce projet de loi au cours de la session prochaine.

LES AFFAIRES TUNISIENNES

En outre du débat approfondi sur les affaires tunisiennes qui aura lieu inévitablement à la Chambre dès l'ouverture de la session, nous pouvons annoncer qu'il y a aura un autre débat non moins important sur l'état sanitaire du corps d'expédition et sur le rôle joué par l'intendance dans le fonctionnement du service de santé militaire.

M. de Roys, député de l'Aube, se propose d'interpeller le ministre de la guerre sur ce cas particulier et la discussion ne peut manquer d'être très vive.

Au Sénat, il y aura un débat analogue et même plus approfondi, car l'assemblée du Luxembourg va avoir à discuter dès la rentrée, sur le rapport de M. de Freycinet, les modifications que la Chambre a apportées à la loi sur l'administration de l'armée.

LES POURSUITES CONTRE M. CAILLAUX

On se souvient que la veille de la séparation des Chambres, une proposition fut votée à la Chambre,

sur l'initiative de M. Guichard, pour inviter le gouvernement à exercer contre M. Caillaux, ancien ministre des travaux publics du régime de l'ordre moral, une action en responsabilité, conformément à l'article 6 de la loi constitutionnelle de février 1875, à raison des dépenses illégalement engagées par son ordre pour la reconstruction du pavillon de Marsan aux Tuileries.

Nous apprenons qu'une question sera adressée au gouvernement, à la rentrée de la Chambre, pour lui demander quelle suite il a donnée à la motion votée le 28 juillet dernier, et si les poursuites ont été engagées contre M. Caillaux.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

Une importante réunion préparatoire de conseillers municipaux de Seine-et-Oise a eu lieu hier.

A cette réunion assistaient MM. Léon Say et Gilbert-Boucher, sénateurs sortants, MM. Maze, Langlois, Ferdinand Dreyfus, Lebaudy et Remoiville, députés, un grand nombre de conseillers généraux et d'arrondissement.

M. Maze a soumis à la réunion le projet d'adresser aux conseillers municipaux du département une déclaration indiquant les idées générales qui pourraient servir de base à l'élection des députés, en vue d'assurer l'union du parti républicain.

Cet ordre du jour a été adopté.

La réunion a constitué ainsi son bureau : MM. Maze, député, président ; Lebon, conseiller général, et Ortugier, conseiller d'arrondissement, assesseurs.

La discussion s'étant ensuite engagée sur le fond, M. Ferdinand Dreyfus a développé les points suivants :

1^{re} Révision de la Constitution, limitée à l'extension de la base électorale du Sénat, à la suppression de l'immovibilité sénatoriale et aux attributions budgétaires du Sénat ;

2^e Instruction primaire gratuite, obligatoire et laïque ;

3^e Réforme de la magistrature sur des bases conformes aux institutions démocratiques ;

4^e Service militaire obligatoire pour tous, suppression du volontariat.

Ces quatre points ont été adoptés.

M. Remoiville ayant demandé l'insertion de ces mots : « Suppression du Sénat, » cette proposition a été rejetée.

La réunion s'est également prononcée contre la séparation immédiate de l'Église et de l'État ; mais, sur la proposition de M. Gilbert-Boucher, elle a ajouté un paragraphe relatif aux précautions à prendre contre la reconstitution des biens de main-morte.

M. Maze a demandé l'insertion d'un paragraphe, qui a été voté, contre l'exploitation financière des titres de député et de sénateur.

La réunion a ensuite adjoint à son bureau MM. Dreyfus, député, Jozon, conseiller général, et Car-

lier, conseiller d'arrondissement, pour rédiger les termes de cette déclaration, et elle s'est ajournée à mercredi prochain.

EN AFRIQUE
Les armements

Marseille, 13 octobre. — La 5^e compagnie du 18^e escadron du train des équipages, à l'effectif de 30 officiers, 135 hommes, 138 chevaux et 65 voitures ; un détachement de 32 hommes et 36 chevaux, appartenant aux 16^e et 17^e escadrons du train des équipages ; la 18^e section télégraphique, composée de 3 chefs de poste, 38 télégraphistes et 14 chevaux ; le personnel administratif de la 8^e brigade, comprenant 7 médecins, 7 officiers d'administration, 90 infirmiers de la 13^e section ; 45 commis et ouvriers de la 23^e section des commis et ouvriers d'administration et 5 de la 24^e section se sont embarqués aujourd'hui.

Ces troupes seront dirigées sur Tunis et Sousse. Dans cette dernière ville est installé un hôpital temporaire.

Les intentions de Si-Sliman

Oran, 13 octobre. — On a eu quelques renseignements nouveaux concernant Si-Sliman qui attestent parfaitement l'attitude de ce marabout.

Les Ouled-Sidi-Tadj, dont quelques fractions sont allées rejoindre les Ahmour auprès de Moghar, ayant refusé d'obéir aux ordres qu'il a fait parvenir au gros de leurs forces, leur enjoignant de venir le rejoindre, il est remonté au Nord et sa présence est signalée à Matarka avec les R'zaina, ainsi que quelques Trifi avec lesquels il se dispose à chasser, en les razziant, les Ouled-Sidi-Tadj qui se sont permis de lui résister.

L'ensemble de ses forces est resté dans la région du Sud, ce qui dénote son intention d'y revenir à bref délai, c'est-à-dire aussitôt qu'il aura sévi contre la tribu qui a méconnu son autorité.

L'armée d'Ali-Bey et les insurgés

Tunis, 13 octobre. — Ali-Bey a été attaqué le 10 octobre au soir par de forts contingents d'insurgés près des mines d'Aïn-Tunka.

Après un vif combat de plusieurs heures, les insurgés ont abandonné tout leur butin et se sont enfuis jusqu'à Donza, près Tebour-Sonk, pourchassés par la cavalerie.

Les pertes ont été sensibles des deux côtés.

Les agissements de la Porte

Paris, 13 octobre. — On se plaint toujours très vivement de l'attitude que le gouverneur de Tripoli observe à l'égard de la France et de nos nationaux.

Il est possible que des réclamations soient

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES

86

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

PREMIÈRE PARTIE

LE CHANTAGE

En outre, estimant que le quart d'heure de Rabelais ne pouvait tarder à sonner, ils jugèrent prudent de s'enquérir, pour le cas où Toto se fût avisé de revenir sur sa générosité. Au Grand-Turc, comme ailleurs, c'est parfois l'invité qui est obligé de s'excuser et de payer la carte.

Instant leur était propice. Une valse venait de finir, et le maître des cérémonies hurlait son éternel : « En place ! en place ! »

Les messieurs serrèrent la main de Toto, saluèrent le bonhomme et se perdirent dans la foule.

— Bons garçons ! exclama Toto, qui ne rougit pas de ses amitiés.

Le vieux clerc modula du bout des lèvres un petit sifflement fort méprisant.

— Tu fréquentes des sociétés déplorables, Toto, dit-il, qui te gâteront...

— Oh !... c'est fait, bourgeois.

— Je le crains pour toi. Enfin, cela te regarde ; tu sais ce que je t'ai répété maintes fois, tu finiras mal.

Cette prédiction à laquelle il est si bien accou-

tumé rendit à Toto presque toute sa tranquillité d'esprit.

— Si le vieux coquin se doutait de quelque chose, se dit-il, certainement il ne me menacerait pas. Infortuné Chupin, c'est au moment même où son impudence rassurée reprenait le dessus, que le péril était le plus imminent.

Définitivement, pensait le père Tantaine, ce garnement a trop d'esprit, il ne vivra pas. Ah !... si je devais continuer les affaires, je me l'attacherais ; il me rendrait de grands services. Mais au moment de fermer boutique, laisser après soi un gredin si bien instruit serait une impardonnable imprudence de la part de gens qui sont payés pour savoir ce que peut coûter un secret envolé.

Cependant Toto avait appelé le garçon. Il jeta sur la table une pièce de dix francs en criant d'un air superbe : « Payez-vous ! »

Mais le vieux clerc s'opposa à cette dépense, et c'est de sa poche que sortirent les dix francs qui étaient dus.

Cette générosité ne pouvait manquer de mettre le garnement en belle humeur.

— Autant d'économiser ! fit-il. Allons maintenant trouver Caroline Schimel.

— Es-tu sûr qu'elle soit ici ? Je n'ai pu la découvrir.

— C'est que vous m'avez cherché. Elle fait son piquet dans la salle du café. Arrivez, bourgeois.

Le père Tantaine ne s'empressa pas de suivre le jeune drôle.

— Un instant, fit-il, convenons de nos faits. Tu as bien répété à cette fille tout ce que je t'avais dit ?

— Mot pour mot, bourgeois.

— Répète, car il s'agit de ne pas se couper.

Chupin, qui était déjà debout, se rassit.

— Donc, commençons-là, voilà cinq jours qu'il n'y a plus que Toto pour votre Caroline. J'ai trouvé le joint. Nous jouons au piquet des cinq heures d'hor-

loge, et à tout coup je lui donne quatorze d'as. Pour lors, tout en battant le carton, je lui ai glissé la chose en dessous. Je lui ai confié que j'ai un brave homme d'oncle, dans les prix de cinquante ans, en core bien propre, garanti bon teint, allant au feu et à l'eau, un petit bête si on veut, mais bien aimable, veuf, sans enfants, et grillant de se marier avec une personne... très bien, qu'elle connaissait, vu que l'ayant aperçue il en était tombé amoureux...

— Pas mal, Toto, pas mal !... Et qu'a-t-elle répondu ?

— Dame ! elle a souri, cette fille, ça la flattait. Seulement, comme elle est plus défiant que notre chat, j'ai bien vu qu'elle craignait qu'on n'en voulait qu'à sa monnaie. Alors, moi, bien vite, sans avoir l'air d'y toucher, je me suis mis à chanter que mon oncle est un vrai oncle, un solide, fait sur mesure, ayant le sac, propriétaire, et gagnant au moins quatre mille francs par an.

— Et tu m'as nommé ?

— Oui, à la fin. Sachant qu'elle vous connaît, ce n'est pas pour vous flatter, je me disais : Ce sera dur. Au contraire, dès que j'ai eu prononcé votre nom, ses yeux ont flamboyé : « Ché le gonnais, a-t-elle dit dans son langage, ché le gonnais peugoub ! » C'est chez le patron qu'elle vous a remarqué ? vous lui allez... A quand la noce, bourgeois ? J'en suis. Elle vous attend ce soir...

Le vieux clerc assura ses lunettes d'un geste décidé, se leva et dit :

— Marchons.

Le jeune garnement ne s'était pas trompé. L'ancienne fille de service du duc de Champdece était attachée à son éternelle partie.

Mais dès qu'elle aperçut le soi-disant oncle de Toto, et bien qu'elle eût une quinte au roi et un quatorze de dix, elle jeta ses cartes pour faire à cet amoureux le plus gracieux et le plus encourageant accueil.

Il s'en montra digne. Toto-Chupin, négociateur de mariage par occasion, n'avait jamais vu son « bourgeois » si empressé, si aimable, si cauteur.

Il avait, ce bon Tantaine, des grâces de roquentin passionné qui parurent faire une vive impression sur le cœur de Caroline Schimel.

Jamais, non jamais, elle n'avait entendu chanter à son oreille des phrases si tendres d'une voix si harmonieuse. C'était à en perdre la tête.

Oui, on l'eût perdue à moins, car le vieux clerc faisait noblement les choses, il avait demandé un bol de punch au kirsch, et deux propos et verres de dur se succédaient et alternaient.

Tantaine n'avait plus que vingt ans ; il but, il chanta, il dansa. Oui, sur un mot de Caroline, il la saisit par la taille et l'entraîna dans la salle de bal, et Toto, stupide d'étonnement, les vit se lancer dans le tourbillon des valseurs.

Mais aussi, quelle récompense ! A dix heures, le mariage était arrêté, et Caroline, subjuguée, sortait au bras de son futur époux. Elle venait de lui permettre de lui offrir au restaurant le souper des fiançailles.

Le lendemain, au petit jour, des balayeurs descendant des hauteurs de Montmartre, trouvaient sur le boulevard, étendue à terre, inanimée, une femme. Ils eurent la charité de la porter au poste. Elle n'était pas morte, comme on le crut d'abord, mais seulement étonnée.

Revenue à elle, cette malheureuse déclara qu'elle se nommait Caroline Schimel, qu'elle était entrée dans un restaurant pour souper avec son fiancé, et que de ce moment elle ne se rappelait plus rien. Sur sa demande, on la reconduisit à son domicile, rue Marcadet.

XXVII

« Il n'est, pour voir, que l'œil du maître, » a dit

présentées prochainement à la Porte au sujet de la conduite obstinée hostile de son agent dans la Tripolitaine.

Nouvelles diverses

Tunis, 13 octobre. — Le général Logerot a informé la compagnie du chemin de fer que les réparations de la ligne ne pourraient être commencées qu'après la disparition des insurgés qui sont près de Testour.

— Le général Japy est arrivé aujourd'hui.

— Le général Saussier est attendu aujourd'hui.

— Des émissaires venant de Kairouan assurent que tous les habitants situés à une étape de cette ville sont remplis de sable par les insurgés qui croient par ce moyen retarder la marche des troupes françaises sur la ville sainte.

M. Gambetta en Allemagne

Paris, 13 octobre.

Le correspondant Parisien du Times raconte aujourd'hui qu'il y a trois ans M. de Bismarck lui exprima le vif désir de voir M. Gambetta et qu'on essaya de provoquer une entrevue, mais que l'occasion ne se présenta pas, quoique M. Gambetta parût aussi désirer une entrevue de ce genre.

Le correspondant du Times en conclut que probablement ces deux hommes d'Etat se sont rencontrés pendant le mystérieux voyage de M. Gambetta en Allemagne.

Le Times commente cette hypothèse d'une rencontre entre M. Gambetta et le chancelier allemand.

— La correspondance parisienne de la Gazette de Cologne, qui nous parvient aujourd'hui, dit que cette entrevue n'est pas vraisemblable.

— Les Dresdener Nachrichten donnent les détails les plus circonstanciés sur le voyage de M. Gambetta en Allemagne.

Le neveu que M. Gambetta serait venu ramener de Dresde, vivait dans la famille d'un certain professeur Hessel, et suivait les cours de l'institution Blochmann.

M. Gambetta n'aurait reçu que quelques personnes à Dresde. Il serait reparti de cette ville le samedi matin pour Leipzig. Son neveu l'accompagne à Paris, mais reviendra à Dresde le printemps prochain.

Le Tageblatt de Berlin ajoute qu'il y a quelque temps, M. Gambetta s'est rencontré en Hollande avec M. Forini, président de la Chambre italienne. Cette rencontre avait été convenue d'avance.

LA QUESTION ÉGYPTIENNE

Paris, 13 octobre. — D'après les dernières nouvelles du Caire, un arrangement serait survenu entre l'Angleterre et la France en ce qui touche la mission turque en Egypte. M. Malet ayant déclaré à Chérif-Pacha que l'envoi des cuirassés français et anglais n'avait aucune signification politique, le ministre égyptien a affirmé de son côté que les cuirassés turcs ne tarderaient pas à quitter l'Egypte. On croit qu'ils partiront le 16 octobre.

Ce dénouement mettra fin aux hésitations qui existaient encore à Constantinople. Sur la nouvelle que la France et l'Angleterre envoyaient chacune un cuirassé dans les eaux d'Alexandrie, MM. Longeville et Sandisson, égyptiens français et anglais, ont été aussitôt mandés au Palais.

Le sultan leur a fait dire que l'ordre et le statu quo étant assurés en Egypte, cette démonstration devenait inutile; de plus, la Porte a demandé à M. Tissot et à lord Dufferin de faire suspendre l'envoi des cuirassés. Mais déjà le cuirassé français l'Alma est arrivé à Alexandrie.

Il ne sera donc pas donné suite à la demande de la Porte; les cuirassés reviendront seulement quand les cuirassés retourneront à Constantinople. Bien qu'on ait pris soin de sauvegarder les apparences par la déclaration de M. Malet à Chérif-Pacha, il n'est pas moins certain que le sultan aura reçu la leçon d'éviter à l'avenir toute ingérence imprudente dans les affaires égyptiennes.

La Fontaine, et une fois de plus on pouvait vérifier l'exactitude du proverbe, au bureau de placement de la rue Montorgueil.

Depuis huit jours à peine, B. Mascart avait cessé de prendre place, tous les matins, au confessionnal, et déjà l'agence de l'hôtel des domestiques sans place, son annexe, souffrait. La clientèle se plaignait; on trouvait Beaumarchef charmant, mais insuffisant.

L'ancien sous-off, qu'effrayait sa responsabilité, avait risqué de timides observations, mais il avait été rembarqué si durement qu'il ne souffrait plus mot, et se contentait de gémir tout bas.

Mais qu'importait à B. Mascart son agence! Se soucie-t-on du moyen, quand on touche le but? Ainsi le lendemain de l'expédition du bon Tantine au Grand-Turc, pendant que Beaumarchef répondait à tous ces clients: « Monsieur est sorti, » monsieur était enfoncé dans son cabinet.

Ce jour-là, sa physionomie portait les traces de fatigues écrasantes. A plusieurs reprises, il souleva ses lunettes pour essuyer ses yeux; ses paupières étaient rouges et enflammées. Sur sa chemise était posée une tasse de tisane, et de temps en temps il y trempait ses lèvres comme pour éteindre un feu intérieur.

Lui, toujours froid et calme d'ordinaire, si maître des mouvements de sa passion, il était en proie à une agitation terrible.

Les grands capitaines, la veille d'une grande bataille décisive, peuvent paraître impassibles à leurs familles, mais ils n'échappent pas pour cela à l'accès de fièvre qui précède l'action.

Or, pour B. Mascart, l'heure de la lutte suprême sonnait. Il allait faire ce pas après lequel on ne peut plus reculer.

Il attendait Catenac, Hortebize et Paul pour leur révéler son plan tout entier. Le premier au rendez-vous fut le docteur Hortebize.

Londres, 13 octobre. — Comme toujours, les journaux anglais sont pleins de renseignements et de commentaires sur les affaires égyptiennes.

Nous remarquons dans les articles que publient nos voisins sur cette question qu'une entente sérieuse avec la France leur semble devenir de plus en plus nécessaire.

— Le Times a reçu d'Alexandrie la dépêche suivante:

Le consul général russe est le seul qui, jusqu'à ce soir, ait rendu visite aux commissaires turcs.

— Le Daily News apprend de bonne source, par un télégramme de Berlin, que l'Allemagne a résolu d'observer, relativement à la question égyptienne, une stricte neutralité, en se réservant toutefois de veiller à ce que la France et l'Angleterre ne s'occupent pas trop exclusivement de leurs intérêts.

— Le Standard dit qu'à la suite d'un conseil du cabinet, des dépêches identiques ont été envoyées à Péra, à Paris et au Caire.

— Lors Salisbury dans un meeting tenu à New-castle a dit qu'il était possible que la Turquie eût provoqué les récents événements en Egypte; il a rappelé que les intérêts anglais en Egypte sont vitaux.

Le Times commentant ces réflexions affirme que l'Angleterre devra bientôt déclarer que les intérêts d'aucune puissance en Egypte ne sont comparables aux siens.

— Le Morning Post assure que l'Autriche et l'Italie enverront des cuirassés à Alexandrie.

Le Caire, 13 octobre. — Ali-Nizami, commissaire turc, a passé hier en revue le deuxième régiment égyptien, stationné à la citadelle.

S'adressant aux troupes, il a dit que pendant toute sa carrière militaire, dont la durée a été de plus de 42 ans, il n'avait jamais éprouvé une insubordination semblable à celle qui s'est récemment manifestée au Caire.

L'armée égyptienne devait la fidélité, non seulement au sultan, mais aussi au khédive.

Le colonel du régiment, répondant, a dit que l'armée égyptienne connaissait parfaitement la grande irrégularité des derniers procédés, mais qu'elle avait été forcée de prendre cette attitude, parce que l'ancien ministère avait refusé positivement d'écouter les griefs réitérés de l'armée.

Le colonel a ajouté que l'armée restera loyalement fidèle au khédive.

Informations

Paris, 13 octobre.

Actes officiels

L'Officiel de ce jour public:

Un décret supprimant les fonctions d'administrateur des musées nationaux et admettant M. Barbet de Jouy à la retraite.

Un autre décret supprimant les fonctions de secrétaire général des beaux-arts et nommant M. de Ronchaud directeur des musées et de l'enseignement des arts.

Les nominations suivantes:

M. Pointu, préfet de la Haute-Marne, est nommé directeur des travaux d'art au ministère de l'Instruction publique.

M. Deschamps est nommé secrétaire d'ambassade de 3^e classe à Bruxelles.

M. Patrimoine, chargé du consulat de Beyrouth, est nommé consul général.

MM. Gachet et Gatineau sont promus intendants militaires. MM. Daussier et Forot sont promus sous-intendants militaires de 1^{re} classe. MM. Gache et Fradin de Bellabre sont promus sous-intendants de 2^e classe. MM. de Bonadona, Cazalens et Berger sont promus adjoints de 1^{re} classe.

M. Georges est nommé juge de paix à Chagny (Saône-et-Loire), en remplacement de M. Buzenet, nommé à Chaumont.

Le mouvement préfectoral

Parmi les préfets qui seront compris dans le prochain mouvement administratif qui va avoir lieu, on cite M. Gragnon, préfet de la Corrèze, qui irait remplacer à Périgueux, M. Catusse, qui serait, dit-on, mis en disponibilité.

M. Pascal, secrétaire général de la Corrèze, remplacerait M. Gragnon à Tulle.

M. Couzinet, nouveau de M. Constans et chef de son secrétariat particulier, serait nommé secrétaire général de préfecture.

Aux affaires étrangères

Une réception diplomatique a eu lieu hier au ministère des affaires étrangères.

Les représentants de l'Autriche, de l'Angleterre, de la Belgique, de la Suisse et du Vatican y assistaient.

Le baron de Beust s'est entretenu longuement avec ses collègues de la perte que le gouvernement de son pays venait de faire en la personne du baron Haymerle.

Conseil général de la Seine

Le conseil général de la Seine sera très probablement convoqué à partir du mercredi 25 octobre.

Cette session sera consacrée à la discussion et au vote du budget du département pour 1882.

Mustapha à la présidence

L'ex-ministre Mustapha ben Ismail a été reçu hier par le président de la République.

Il a renouvelé à M. Jules Grévy l'assurance de sa soumission complète à la France, repoussant certaines accusations dirigées contre lui et demandant qu'on lui fournisse l'occasion de démontrer son bon vouloir.

M. Jules Grévy a pris acte de ses paroles.

Notre ambassadeur en Allemagne

M. de Saint-Vallier est arrivé hier matin à Paris, mandé par le président de la République, avec qui il a eu l'après-midi, un assez long entretien.

Ce que l'on a dit de la démission de M. de Saint-Vallier est tout à fait prématuré.

Nous avons même lieu de penser que ce diplomate ne compte quitter son poste tant que la politique extérieure de la France restera, vis-à-vis de l'Allemagne, dans les termes de sécurité mutuelle et d'esprit pacifique où elle se trouve actuellement.

Les armements de l'Italie

Les journaux italiens nous ont déjà informés du prochain armement de la forteresse de Vérone par l'installation des canons Krupp.

Aujourd'hui, nous lisons, dans la Sentinelle des Alpes, que l'arsenal militaire de Turin vient d'expédier à Cuneo des canons de gros calibres, destinés à garnir le fort en ce moment en construction au col de Tende.

Malgré ces préparatifs, la presse italienne n'est pas encore satisfaite, et accuse le ministre de la guerre de lenteur et d'indécision.

Petites Nouvelles

M. Hervé Mangon, député de la Manche, membre de l'Institut, vient de donner sa démission de directeur du Conservatoire des arts et métiers, pour cause d'incompatibilité. Il a quitté hier l'hôtel de la rue Saint-Martin.

— Sur l'initiative de M. Sardin, maire d'Arcy-sur-Aube, le journal l'Express ouvre une souscription à l'effet d'élever une statue à Danton.

— M. Massé, président de chambre à la cour de cassation, est mort.

— On prête à M. Granet l'intention de poser de nouveau sa candidature à Arles, au cas où M. Clémenceau opérerait pour Paris.

— Il est question que le général Schmidt, commandant le corps d'armée de Limoges, pourrait faire partie du ministère Gambetta comme major général de M. Freycinet.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Jeudi 13 octobre 1881

3 0/0.....	84 87	Crédit France..	840 »
5 0/0.....	117 07	Alpine.....	302 50
Italian.....	90 35	Suez.....	» »
Turc.....	16 02	Lombards.....	377 50
Extérieure.....	26 »	Banque Paris.....	785 »
Egypte.....	387 50	Landerb. Autr....	» »
Chemins Turc....	52 87	Nouvelle.....	» »
Banque Ottom....	740 62	Petit Téléph....	» »
Union.....	2355 »	Fonc. France....	» »

Etranger

Suisse

Les chemins de fer franco-suisse

Berne, 13 octobre. — La conférence technique des délégués français et suisses, réunie à Genève pour l'étude des chemins de fer Genève, Vevey et Saint-Gingolph-Bouveret, a terminé la rédaction de deux conventions, qui ont été signées par les représentants des deux pays.

Maintenant que la question technique est résolue d'une manière satisfaisante, la conférence diplomatique commencera ses séances le 13 octobre, pour discuter la convention finale qui doit être signée par les deux Etats intéressés.

— Je l'ai bien vu, cependant; hier soir encore il était absent...

— Nous le savons. Il dinait chez un de nos amis, qui a sondé ses intentions à votre endroit. Si demain Hortebize va lui demander, pour vous, la main de Mlle Flavie, il ne dira pas: non.

Paul chancela. Le million de dot de Mlle Rigal venait de passer devant ses yeux plus éblouissant que l'éclair...

— Attention!... interrompit Hortebize, j'entends dans le corridor le pas trotinant de Catenac.

Le digne docteur ne s'était pas trompé; c'était bien l'avocat, qui arrivait en retard, selon sa coutume, voilant sa contrariété sous le plus amical sourire.

Rien qu'à sa vue, B. Mascart parut hors de soi, et s'avança d'un air si menaçant que prudemment Catenac fit un saut en arrière.

— Qu'est-ce que cela signifie? balbutia-t-il.

— Ne le devines-tu pas? répondit le placeur d'une voix terrible. J'ai mesuré la profondeur de ton infamie. Je t'avais ramené à nous l'autre jour, mais à peine seul, tu n'as plus songé qu'à nous vendre. Je croyais à ton concours sincère, et tu me tendais le piège où je devais tomber à l'heure du triomphe.

— Je te jure, Baptistin...

— Oh! pas de serments. Un mot de Perpignan m'a éclairé. Ignorez-tu que le duc de Champdo ce peut reconnaître sûrement l'enfant qu'il cherche, à des cicatrices ineffaçables?

Il s'arrêta court, déconcerté, malgré son alambic, par le regard du placeur.

— Tiens, poursuivait Mascart, veux-tu que je te le dise, tu n'es qu'un lâche et un traître! Les forçats, entre eux, ne se manquent pas de parole. Je te savais vil, mais pas à ce point...

Pourquoi m'employer malgré moi, alors?

Italie

Le traité franco-italien

Rome, 13 octobre. — Dans sa séance d'hier soir, le conseil des ministres a approuvé les nouvelles propositions rédigées par la commission pour le traité de commerce avec la France.

Manifestation cléricale à Rome

En vue du pèlerinage, la garnison de la capitale a été renforcée. Le succès de cette manifestation cléricale est assez mince.

Les journaux catholiques avaient prédit une affluence d'au moins quinze mille pèlerins, tandis que c'est à peine si un millier de fidèles s'est rendu à l'appel du comité cléricale; cependant on annonce pour demain l'arrivée d'un certain nombre de retardataires.

Alsace-Lorraine

Les élections prochaines au Reichstag

Strasbourg, 13 octobre. — Dans une réunion tenue hier soir, sous la présidence de M. Ernest Laun, ancien maire de Strasbourg et ancien député au Reichstag, la candidature de la protestation pour la circonscription de Strasbourg-ville, a été offerte à M. Jacques Kahlé, ancien membre de l'Assemblée nationale française, député sortant.

M. Kahlé s'est déclaré prêt à accepter cette candidature; mais il a demandé à ne la rendre définitive qu'après une réunion des électeurs qui lui ont offert la candidature en 1878.

Cette réunion privée aura lieu ce soir.

LA SITUATION POLITIQUE

La République française apprécie de la manière suivante la situation politique:

L'examen général de notre situation politique, qu'il se fasse dans la presse ou à la Chambre aujourd'hui ou demain, ne doit pas porter seulement sur une ou quelques-unes des causes de la faiblesse gouvernementale, qui s'est révélée au dehors et au dedans, ici par les accidents de nos affaires d'Afrique, là par le relâchement de nos ressorts administratifs ou par le peu de concordance de nos circulaires officielles.

Cet examen doit porter sur toutes les causes, nées, les faire mieux connaître encore, en cherchant les rapports mutuels, les mettre chacune à leur rang. C'est ainsi qu'on ne courra pas le risque d'attribuer les effets les plus fâcheux aux causes les plus minimes et qu'on peut espérer d'être juste pour tout le monde.

On comprendra, par exemple, que des majorités flottantes, incertaines dans leur conduite et dans leurs desseins, n'ont jamais pu produire que des ministères incertains eux-mêmes; on s'expliquera que ces ministères, qui ne jouissaient pas de l'unité de volonté et de la conscience nécessaire pour vivre de la vraie vie politique, n'aient pu parfaitement tenir dans leurs mains leurs services administratifs ni communiquer à autrui les qualités qui leur manquaient.

L'excessive division des groupes paraîtra la source de ces majorités ondoyantes et diverses d'où est venue l'instabilité ministérielle et gouvernementale; et le mode électoral que nous avons pratiqué avec plus de bonheur que nous ne pouvions nous attendre paraîtra encore l'origine première de cette succession de défauts.

On devra remarquer que les députés d'arrondissement, assés par les réclamations des intérêts personnels, assés geant à leur tour les ministres, n'ont pas laissé à ceux-ci toute la liberté d'action et d'attention qu'un gouvernement doit se réserver avec un soin jaloux; et l'on ajoutera que les ministres, par l'insuffisance de leur accord réciproque, n'ont pas su réagir contre cet état de choses; qu'ils ont donné trop facilement ouverture aux suggestions des intérêts individuels ou collectifs, aux rivalités de l'esprit de corps; qu'ils n'ont pas corrigé autant qu'il dépendait d'eux, par l'énergie de la volonté et par l'unité des vues politiques, des défauts qui ne dépendaient pas d'eux.

Mais quand on a poussé aussi loin que possible cette investigation du côté de la Chambre et du gouvernement, on sent bien qu'on n'a pas encore tout vu et tout dit.

Il faut se tourner du côté du Sénat et chercher là encore plusieurs causes, et les plus importantes, les plus profondes peut-être, de la faiblesse générale dont nous souffrons.

N'est-il pas vrai que si nous avions, non pas seulement dans une Chambre, mais dans les deux, une grande majorité parlementaire, une majorité de gouvernement et de réforme poursuivant le même but, avec une même manière de comprendre les conditions de la politique actuelle et les besoins d'organisation de la démocratie républicaine, nous aurions amplement cette tenue, cette fermeté, cette sûreté de mouvements dont nous sommes obligés de

Cette velléité de révolte transporta B. Mascart d'une telle fureur que, saisissant Catenac au collet, il le secoua comme s'il eût voulu l'étrangler.

— Je me sers de toi, bête venimeuse, continuait-il, parce que je t'ai mis hors d'état de nuire. Et tu me serviras quand il te sera prouvé que ta réputation volée, ton argent, ta liberté, et peut-être ta vie, dépendent de notre succès. Ah! je sais où est le cadavre, heureusement! Les preuves irrécusables de ton crime, entends-tu bien, sont entre les mains d'une personne sûre. Que j'échoue, pour quelque cause que ce puisse être, et ces preuves seront adressées au procureur impérial.

Il y eut un silence qui parut formidable à Paul.

— Et prie Dieu, ajouta le placeur d'un ton glacé de nous préserver de tout accident, Hortebize, Paul et moi. Si l'un de nous venait à mourir un peu rapidement, ta condamnation serait jetée à la poubelle du jour même. C'est dit, un bon avertissement vaut deux.

Je compte sur ton intelligence.

Catenac demeurait la tête basse, immobile, froid, droyé.

Sa physionomie, contractée par la rage, n'annonçait certes rien de bon, mais qui s'en inquiétait? On le lui avait dit, et il ne le sentait que trop, il était lié, enchaîné, hors d'état d'essayer même un mouvement.

Plus de tergiversations possibles; nul espoir de vengeance.

Sa position, qu'il devait au chantage, le chantage la monnaie.

B. Mascart, lui, avala un verre de tisane, et tranquillement, comme s'il ne se fût rien passé que d'ordinaire, il revint s'asseoir dans son fauteuil, au coin du feu, rajustant ses lunettes dérangées par la véhémence de ses mouvements.

A Suivre

déplorer l'absence dans la conduite de toute notre politique générale ? C'est ainsi qu'on est ramené tout naturellement à la question de révision si désagréable à quelques personnes qui affectent encore d'exagérer l'humeur gauloise en rasant. Affaire de ton et de vanité plus que de politique. C'est une sorte de point d'honneur très frivole de vouloir défendre l'institution telle quelle du Sénat, comme dernier objet saint et sacré dans notre monde laïque ; et de sceptiques esprits se font de cette coquetterie une dernière religion. Il est cependant impossible d'agiter le problème de notre réorganisation gouvernementale sans voir que ce point-là en fait essentiellement partie, et que si l'on tard ou n'y touche pas, on n'aura jamais ce gouvernement fortement organisé dont la nécessité n'est contestée par personne.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

LOIRE

Les événements du jour

Saint-Etienne, 13 octobre. — Nous n'avons rien à signaler aujourd'hui, si ce n'est des procès-verbaux insignifiants.

Relations cependant le dénouement que le tribunal correctionnel, dans son audience d'aujourd'hui, a donné à l'affaire Cizeron.

On se souvient que celui-ci s'est livré il y a quelques jours, dans son domicile de la rue Mulatière, à des violences ayant déterminé une effusion de sang, envers le sieur Varanne, son locataire.

Reconnus coupables de coups et blessures, Cizeron père et Cizeron fils ont été condamnés : le premier à 16 fr. d'amende et le second à 50 fr.

Varanne ne s'était pas porté partie civile.

ISÈRE

Réunion des victimes du coup d'Etat

Grenoble, 13 octobre. — Les victimes du coup d'Etat, convoquées par M. le préfet, se sont réunies, hier à 2 heures de l'après-midi, et ont élu pour faire partie de la commission chargée d'examiner les demandes d'indemnité : MM. Barral, de Saint-Clément, Goubet, conseiller municipal de la Verpillière et B. Nicolet, de Grenoble.

Après ce vote, M. Gayet au nom de ses compagnons des mauvais jours, a remercié en termes chaleureux M. le préfet de la sollicitude qu'il leur avait témoignée et ceux qui, à des heures néfastes, ont représenté le droit violé et la loi méconnue, se sont séparés aux cris de : Vive la République, vive le préfet Mahias.

Incendie de la rue des Vieux-Jésuites

Cette nuit, vers minuit, le feu s'est déclaré dans un magasin de chaussures de la rue des Vieux-Jésuites, appartenant à M. Chabert.

Grâce à la rapidité des secours, cet incendie, qui aurait pu avoir des conséquences graves, a été promptement éteint.

On évalue les pertes à la somme de 4,000 fr.

A la première alarme, MM. Edouard Rey, maire de Grenoble, Mondon, lieutenant-colonel au 2^e d'artillerie, Ricoud, commandant des pompiers, Hivert, commissaire central, et les troupes de la garnison, s'étaient transportés sur le théâtre du sinistre.

L'HOTEL DE LA MONNAIE

L'Hôtel de la Monnaie possède un outillage unique au monde. Là sont réunis tous les appareils perfectionnés pour la fonte du métal, le laminage, le découpage et la frappe.

Au reste, on peut se faire une idée de la prodigieuse quantité de pièces que cet établissement pourrait jeter dans la circulation par ce simple aperçu :

Les presses, mues à la vapeur, sont au nombre de vingt-deux ; chacune d'elles peut frapper, au minimum, 45 pièces à la minute, soit 2,700 pièces à l'heure, ou 27,000 en dix heures de travail.

Par conséquent, si toutes les presses fonctionnaient, elles pourraient frapper 594,000 pièces par jour, et si ces pièces étaient de 20 fr., ce serait une somme de 11,880,000 fr. par jour, ou de 4 milliards 226 millions 200 mille fr. par an.

On voit par ces chiffres que l'Hôtel de la Monnaie pourrait opérer en peu de temps la refonte des pièces à l'effigie de l'homme de Décembre et de Sedan, sans préjudice des marchés que l'Etat contracte avec les nations étrangères.

En ce moment et pour se conformer au traité relatif à l'unité monétaire, l'Etat fait frapper pour une somme de 8 millions de pièces divisionnaires de 2 fr., 1 fr. et de 50 centimes.

Ces 8 millions ne sont qu'une refonte des pièces des différents Etats d'Amérique, accumulées dans l'île de la Réunion, où elles étaient sans cesse une cause de contestation.

La Grèce, pour laquelle l'Hôtel de la monnaie a déjà frappé, à différentes époques, les pièces d'argent qu'elle possède, a signé un marché pour le monnayage de deux millions et demi de pièces de 5 centimes et de 10 centimes, livrables en trois ans.

Une commande importante vient d'être faite par le Maroc. Il s'agit d'une livraison de 25 millions en pièces d'argent du module de nos pièces de 5 fr. et de pièces divisionnaires.

Les pièces marocaines se distinguent de toutes les pièces monnayées, en ce qu'elle ne portent pas d'effigie. A la place, se trouve une maxime tirée du Coran, et, sur le revers, est la date de l'hégire, correspondant à l'an 622 de notre ère.

à Grenoble, à l'Inspection académique, le jeudi 3 novembre prochain, à huit heures du matin.

Les candidats ont à fournir un extrait de leur acte de naissance.

Au Palais

Tribunal correctionnel de Lyon

Joseph Dubouchet devrait avoir un peu plus d'égards pour un camarade.

Comme il sortait de prison avant-hier matin, en compagnie d'un de ses dignes amis, il s'aperçut que le pantalon de ce dernier tombait légèrement sur ses talons.

Dubouchet s'offrit aussitôt pour le rajuster, mais le même coup, sa main s'égarant dans la poche de son copain et en retira délicatement toute sa fortune, soit deux écus de cinq francs.

C'est à l'occasion de ce tour de prestidigitation que le trop complaisant Dubouchet a fait sa rentrée pour 2 mois à Saint-Paul.

Un voiturier, Jean Roy, s'est empressé de mettre dans sa poche un billet de banque de 100 francs qu'il avait trouvé dans un établissement de la rue Thomassin.

Le tribunal joint à sa trouvaille deux mois de prison.

Pierre Concordano, Italien comme son nom l'indique, a fracturé la caisse de la voiture de M. Carron, marchand ambuland, installé à la vogue de la Croix-Rousse et s'est emparé de divers marchandises, notamment de 27 portemonnaies.

Il a été condamné pour ce méfait à 4 mois de prison.

Albert Tavernier a profité d'une absence de M. Chol, verrier à Givors, pour s'introduire, à l'aide d'effraction, dans son logement et lui voler une montre en or.

Tavernier, récidiviste, a obtenu sans difficulté une nouvelle peine de 6 mois de prison.

Deux bonnes voisines, les femmes Guinet et Berthier se sont partagés six bonnets qu'elles avaient enlevés à l'étalage de M. Tournaudour, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Le tribunal faisant aussi la part égale les a condamnées chacune à 8 jours de prison.

Jules Bouche et Adrienne Bancillon s'acharnaient à un jeu de porcelaines à la vogue de la Croix-Rousse.

Furieux de ne rien gagner, ils se vengèrent sur le marchand.

Pendant que Bouche lui lançait force coups de pied et coups de poing, la douce Adrienne lui labourait le visage à coups de griffes.

Bouche a de plus lacéré la toile de la baraque.

La route correctionnelle a été plus favorable à nos intéressants personnages, car elle a désigné pour Bouche, 4 jours de prison et pour la fille Bancillon 48 heures de la même peine.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Vendredi 14 octobre, 287^e jour de l'année. Soleil : lever, 6 h. 20 ; coucher, 5 h. 10. Les jours baissent de 5 minutes.

Ephémérides (1809). Traité de Vienne.

Le ministre de l'instruction publique vient de décider qu'il sera fait, pendant l'année scolaire 1881-1882, et à titre d'essai, des cours préparatoires au certificat d'aptitude au professorat des écoles normales d'instituteurs.

Le nombre des maîtres admis à les suivre en qualité de boursiers est fixé à quarante (vingt pour la section des lettres et vingt pour la section des sciences).

Ils seront, cette année et aussi à titre d'essai, recrutés au concours. Pour être admis à ce concours, les candidats devront : avoir eu vingt et un ans au moins, et vingt-cinq ans au plus au 1^{er} octobre dernier ; être célibataires ; avoir contracté un engagement décennal ; justifier d'un stage de deux ans dans l'enseignement public ; être pourvus de l'un des titres suivants : brevet supérieur, diplôme de bachelier-ès-lettres ou ès-sciences, brevet de capacité pour l'enseignement secondaire spécial.

Des dispenses d'âge pourront être exceptionnellement accordées sur la proposition des recteurs.

Les candidats devront se faire inscrire, avant le 25 octobre, aux bureaux de l'inspection académique.

Les épreuves écrites se feront au chef-lieu du département, les 9 et 10 novembre, sous la surveillance de l'inspecteur d'académie.

Le ministre de la guerre vient d'adresser à MM. les gouverneurs de Paris et de Lyon, les généraux commandant les corps d'armée, la circulaire suivante :

Messieurs, Les engagements conditionnels arrivés sous les drapeaux le 8 novembre 1879 et le 22 novembre 1880, qui auront satisfait aux conditions de l'article 56 de la loi du 27 juillet 1872, devront être renvoyés dans leurs foyers le 7 novembre et le 21 novembre prochain au soir.

Au moment du passage de ces militaires dans la disponibilité de l'armée active, il y aura lieu de se conformer aux dispositions du chapitre XII de l'instruction du 28 décembre 1879.

Quant aux proportions dans lesquelles les grades de sous-officiers peuvent être conférés aux engagés conditionnels de l'appel de 1880-81, j'ai décidé qu'elles seraient déterminées, pour la présente année, comme suit :

1^{re} de l'effectif des engagés conditionnels pour l'infanterie ;

110^e de l'effectif des engagés conditionnels pour la cavalerie ;

114^e de l'effectif des engagés conditionnels pour l'artillerie ;

116^e de l'effectif des engagés conditionnels pour le train d'artillerie ;

118^e de l'effectif des engagés conditionnels pour les sections d'infanterie.

Je vous prie d'assurer, en ce qui vous concerne, l'exécution de ces dispositions.

Il est bien entendu, d'ailleurs, que les proportions indiquées ci-dessus doivent être considérées comme des maxima qu'on n'atteindra qu'autant que les engagés conditionnels nommés sous-officiers auront été reconnus aptes à remplir les obligations de ce grade.

Un décret publié récemment a réglé, à titre transitoire, le mode d'avancement dans l'armée territoriale.

Par application des dispositions de ce décret, le Moniteur de l'armée publie un travail de promotion aux grades de capitaine et de lieutenant qui a pour résultat d'assurer le commandement effectif de plus de 400 compagnies d'infanterie non pourvues d'un commandant titulaire, et d'augmenter l'effectif des lieutenants de la même arme, de manière à le rapprocher sensiblement du complet réglementaire.

Le ministre de la guerre fait observer, dans le rapport au président de la République qui précède ce travail, que par suite de ces premières promotions, de celles qui pourront être faites ultérieurement et de l'admission successive dans l'armée territoriale des officiers retraités, ainsi que des sous-lieutenants de réserve qui auront accompli la durée légale du service dans l'armée active, le moment n'est

pas éloigné où il sera possible de parfaire la constitution des cadres de notre armée de seconde ligne.

D'après la statistique publiée par le ministère des travaux publics, les accidents de chemins de fer se sont élevés, pendant la période décennale de 1873 à 1882, au chiffre total de 773 pour les six grandes compagnies françaises.

Ces accidents ont été funestes à 2,376 personnes, parmi lesquelles 218 ont été tuées et 2,158 blessées.

La statistique néglige de nous apprendre combien parmi les blessés ont succombé par suite de leurs blessures.

C'est là pourtant un point important !

L'année 1873 a été exempte d'accidents ayant entraîné la mort.

L'année 1871 a été fatale, même pour les voyageurs, elle compte à son actif 155 morts.

C'est toutefois l'année pendant laquelle les chemins de fer ont transporté le moins de voyageurs, environ 95 millions ; tandis que la moyenne est de 140 à 150 millions, mais il est facile de s'expliquer cette série d'accidents qui ont été causés par le mauvais état des voies ferrées pendant l'année terrible.

Ce qui est hors de toute contestation, c'est que la proportion des morts et blessés entre les anciens transports en diligence et ceux des chemins de fer est en faveur de ces derniers.

Un remède contre la fièvre typhoïde aurait été découvert. Puisse-t-il avoir toute la valeur qu'on lui prête !

Ce moyen à la fois préventif et curatif aurait pour effet de détruire ou d'arrêter la reproduction des bactéries du sang. Il serait dû à l'initiative d'un naturaliste demeurant rue de la Monnaie, à Paris, et aurait été expérimenté avec un succès extraordinaire dans les environs de Rennes.

Dans un litre d'eau, jetez deux grammes d'acide sulfurique ; sucrez à la volonté du malade. L'usage de cette boisson, limonade dont le goût n'est pas désagréable, doit être maintenu quelques jours. La plupart du temps, le mal sera guéri dès le deuxième ou troisième jour.

On aurait reconnu également qu'un procédé analogue pouvait guérir les volailles de la maladie connue sous le nom de *choléra des poules*.

Intéressante statistique sur la basoche : Il existe en France 9,774 charges de notaires. Ces charges représentent un capital de 1 milliard 128 millions 440,000 francs, dont le revenu à 12 0/0, peut être estimé 147 millions.

Plus 3,152 charges d'avoués à la cour, représentant une valeur de 230 millions 770,000 fr., dont le revenu est de 83 millions.

A quoi il faut encore ajouter 7,150 charges d'huissiers, d'une valeur totale de 326,320,000 fr., en capital et 39,158,000 fr. en revenus ; 3,436 charges de greffiers, ayant une valeur de 90,925,600 fr., en revenu 10,900,000 fr. ; et enfin, avec les agrées au tribunal de commerce, les avocats, les agents d'affaires, etc., on arrive à un mouvement d'affaires produisant une moyenne de 300 millions.

A cette somme, il faut en ajouter encore une à peu près égale pour les droits à payer au fisc.

On a affiché sur les murs de notre ville un arrêté de M. le maire de Lyon autorisant la Compagnie des tramways à établir un service spécial pour la sortie des théâtres.

Ces tramways partiront de la place de la Comédie et de la place des Célestins, et iront dans toutes directions avec correspondances pour Monplaisir, Montchat, Saint-Clair, Vaise, Perrache.

Le prix des places est le double du prix établi par les tarifs pour le jour, 20 et 40 centimes pour l'intérieur de la ville, 30 et 50 centimes pour les correspondances.

M. Anstett, agrégé de l'Université, professeur au lycée, est chargé du cours municipal de langue allemande.

Ces cours auront lieu les lundi, mercredi et vendredi, de huit à dix heures du soir, rue Luizerne, 9.

Le concours pour l'internat des hôpitaux de Lyon, commencé le lundi 10 courant, s'est terminé hier soir. En voici le résultat par ordre de mérite.

MM. Boyer (prix Bonnet), Thoviste, Leclerc, Polisson, Roque, Eparvier, Jaboulay, Trossat, Comte, Truc, Parent, Devars, Goumy, Raïn.

Les candidats inscrits étaient au nombre de 43. 34 seulement ont pris part à toutes les épreuves.

Le jury était composé de MM. Molère, Fochier, Horand, chirurgiens, Perroud, Carrier et Mayot, médecins des hôpitaux.

Un mot authentique d'un de nos juges de paix, en tribunal de simple police, à un de nos amis qui avait à se plaindre d'un conducteur de tramway :

— S'il fallait écouter toutes les personnes qui ont à se plaindre des tramways, on n'en finirait pas. Pas de commentaires !

Une profonde excavation s'est produite hier matin, dans la rue de Lyon, en face du Théâtre-Bellecour. On l'a comblée immédiatement.

Cet affaissement du sol de la chaussée était produit par la destruction de voûtes restant d'anciennes constructions et qui existent encore sous la rue.

Les agressions nocturnes se succèdent presque sans interruption.

Hier, à 11 h. 1/2 du soir, deux ouvriers horlogers, MM. Alphonse Nicolet, demeurant rue Moncey, n° 76 et Etienne Dubois, demeurant rue Childbert, n° 8, ont été assaillis dans la grande rue de la Guillotière par quatre ou cinq individus, qui après les avoir terrassés et roués de coups se sont enfuis, à l'arrivée des gardiens de la paix, non sans emporter comme souvenir le paletot et le chapeau d'une de leurs victimes.

Les recherches faites pour retrouver les malfaiteurs ont été infructueuses.

Un jeune vaurien, le nommé Félicien N..., âgé de 16 ans, demeurant rue de Créquy, exerçait hier son adresse contre les vitres d'une lanterne à gaz. Plusieurs avaient déjà volé en éclats lorsque les gardiens de la paix sont venus interrompre ses exercices.

Conduit au poste, N... a dû se conformer au proverbe : Qui casse les verres les paye, et s'est vu en outre dresser une contravention.

Mme Béal, demeurant montée de Balmont, 51, possédait dans sa basse-cour quelques lapins, qu'elle engraisait avec amour pour la Noël prochaine.

Avant-hier, elle s'aperçut que plusieurs de ses

élèves manquaient à l'appel, et ce n'étaient pas les moins gras ; mais les audacieux amateurs de giboulottes ne s'en tirèrent pas là, et la nuit dernière, ils renouvelaient leur tentative et s'emparaient du restant du troupeau.

Plainte a été déposée au commissariat de police.

Un individu qui passait hier, à 6 heures du soir, rue de l'Hôtel-de-Ville, n'a rien trouvé de mieux qu'échapper son chapeau crasseux et sale contre un superbe couvre-chef placé dans l'étalage du magasin de Mme Rivier.

Un employé de la maison se mit à sa poursuite, mais ne put parvenir à l'arrêter.

Un incendie d'une extrême violence s'est déclaré, avant-hier, dans le magasin de M. Goyen, épicière à Millery.

A la première alarme, les voisins s'empressèrent d'accourir et d'organiser les secours, mais tout fut inutile, et en quelques instants, la maison et tout ce qu'elle contenait était la proie des flammes. On dut se borner à préserver les habitations voisines.

La cause du sinistre est attribuée à l'imprudence de M. Goyen, qui a pénétré sans prendre les précautions nécessaires, dans son magasin à pétrole. Une lampe allumée, qu'il tenait à la main, a mis le feu qui s'est propagé avec une rapidité effrayante au milieu de matières éminemment inflammables.

Les dégâts évalués à une somme de 10,000 fr. environ, sont couverts par une assurance à la Compagnie la Générale.

Société d'Economie politique

MM. les membres de la Société d'Economie politique de Lyon sont priés de vouloir bien faire retirer le volume annuel des comptes rendus des séances de l'année 1880-1881, chez M. Mougin-Rusand, imprimeur, rue Stella, 8.

Société de l'armée territoriale

Dimanche, 16 octobre, de 8 heures du matin à 5 heures du soir, sans aucune interruption, dernière séance de différents concours de fin d'année.

La Fanfare des Volontaires du Rhône prêtera son gracieux concours à cette fête militaire.

La Société fraternelle des réservistes et territoriaux, les députations des Sociétés de tir des 108^e et 109^e venant de Chambéry, Vienne et Pont-de-Chéruy, prendront part au concours général.

Les voitures partiront aux heures fixées par les affiches et les programmes.

On se fait inscrire sur le terrain comme sociétaire et l'on peut prendre part aux concours.

Les sociétaires sont priés de ne pas oublier leur carte.

Fête à Perrache

Dimanche prochain 16 courant, grande kermesse, cours du Midi, côté Saône. — Courant, ascension. — Courses de Femmes. — Courses d'amateurs. — Courses à ânes et Jeux divers.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 15 octobre, 4 h. 20 soir.

Température : La période que nous traversons est remarquable par la rapidité avec laquelle les bourrasques se succèdent dans le Nord de l'Europe ; une nouvelle dépression suit, en effet, celle que nous signalions hier, et le baromètre baisse en Irlande.

D'ailleurs, les centres de hautes pressions s'éloignent, d'un côté vers l'Est de la Russie (Moscou, 765), et de l'autre vers le Sud-Ouest de l'Espagne (Lisbonne, 770).

A Lyon, le baromètre après une légère hausse est de nouveau en baisse depuis minuit ; le vent souffle du S. et le ciel est couvert.

Temps probable : Ciel nuageux, averses.

TRIBUNE RÉPUBLICAINE

Aux employés de commerce

Messieurs les employés de commerce de toutes professions sont invités à une réunion publique tenue dimanche, 16 courant, à 1 heure précise, salle du Casino, rue de la République, dans le but de procéder à la création d'une société libre et indépendante, permettant à ses membres d'étudier et de discuter leurs intérêts.

Messieurs les membres de la 112^e et 227^e sociétés de secours mutuels sont particulièrement invités.

NOTA. — Les personnes qui voudraient prêter leur concours pour différents emplois sont priés de se réunir samedi soir, 15 courant, à la Brasserie du Tonneau, rue de la République, 66, de 11 heures à minuit.

Chambre syndicale des ouvrières lyonnaises
Bureau de placement, ouvert tous les jours de 1 h. à 4 h., rue Duguesclin, 128, au 1^{er}.

On demande de suite des dévidieuses à gages et à livres et des tisseurs. On trouve dans notre bureau des dames de compagnie, femmes de chambre, bonnes d'enfants, domestiques, etc., toutes avec de très bonnes références.

Passementerie

La Chambre syndicale invite MM. les chefs d'atelier à assister à une réunion privée qui aura lieu samedi 15 courant, à 8 heures précises du soir, au café Célerier, rue Ste-Elisabeth, 108.

ORDRE DU JOUR

Impôt des métiers. — Urgence.

Le secrétaire, PARADIS.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris

Paris, 12 octobre 1881.

Malgré une baisse de 1/8 sur les Consolidés, le marché conserve sans effort la physionomie tranquille qu'il avait hier, et les cours se maintiennent, sans soulever d'opposition, au niveau de la clôture précédente.

Comme on se le rappelle, c'est de ce qui pourra survenir si contre toute attente la Banque élevait demain son escompte à 5 0/0, il semble que la liquidation de quinzaine soit en bonne voie.

Le 5 0/0 est calme aux environs de 118 20 ; les rentes 3 0/0 sont lourdes. Les fonds étrangers n'ont pas de changements sensibles.

La Banque d'Escompte consolide le cours de 900. Elle se traite au comptant à des prix supérieurs, et les primes fin octobre sont toujours recherchées.

La Banque de Paris fait 1,320 ; la Société Générale a enlevé le cours de 900.

Le Crédit Général Français fait couramment 550 ; un coupon de 35 fr. est annoncé.

Les actions de la Banque Transatlantique continuent à être l'objet, au comptant, de demandes très actives.

Les capitalistes ont compris que la Banque Transatlantique ne vient pas seulement prendre sa place parmi les grandes institutions de crédit et participer aux bénéfices que l'on peut réaliser dans ce champ d'exploitation ; elle a toute une catégorie d'opérations statutaires qui lui sont propres, qui lui tracent une voie nouvelle et assurent à ces titres une source de revenus extrêmement importants.

Le Suez ouvre au-dessus de 2,300 et s'élève à 2,325 ; le Gaz est lourd à 1,770.

Les Lombards ont réagi à 372, mais les Chemins français conservent de très bonnes tendances ; le Lyon fait 1,550 ; le Midi, 1,358 ; le Nord, 2,115.

L'Alais Rhône est demandé à 510.

